Editorial

Un désherbage plus respectueux de l'environnement



Le glyphosate, un puissant désherbant, est classé depuis mars 2015 comme produit «probablement» cancérigène par le centre international de recherche sur le cancer. Bien qu'autorisé par la Confédération, la Commune de

Val-de-Ruz adopte des mesures afin de réduire considérablement sa consommation, voire de l'abandonner totalement.

Nos collaborateurs n'utilisent plus de produits de ce genre ou alors de manière très ciblée, mais en aucun cas sur la voie publique. Ils se tiennent également informés des différentes options de remplacement proposées.

Parmi les multiples solutions existantes, celles dont se servent nos équipes de cantonniers sont la brosse métallique rotative, le désherbage avec un sarcloir spécifique - qui permet de crocheter les mauvaises herbes - et surtout beaucoup d'huile de coude.

Certaines communes ont recours à un chalumeau, répandent de la mousse à haute température ou emploient de l'eau à haute pression pour venir à bout des mauvaises herbes. Ces solutions ne sont pour l'instant pas utilisées par nos équipes, car elles comportent des inconvénients tant écologiques qu'économiques.

L'abandon du glyphosate est un plus pour l'environnement, mais il en résulte une avancée plus lente des travaux de printemps et un aspect visuel plus proche de la nature avec, par-ci et par-là, quelques fleurs, une «troche» de dent-delion et quelques herbes sauvages.

Nous sommes néanmoins convaincus que le fait que la nature sorte gagnante de cette décision fera accepter les petites imperfections visuelles de la voie publique auprès de notre population.

Christian Hostettler, conseiller communal

Recensement des logements vacants

Chaque année, un recensement des logements et locaux vacants est effectué dans le but de déterminer le taux d'appartements à louer dans les communes neuchâteloises. Afin d'obtenir les résultats les plus précis, nous invitons les propriétaires privés à nous annoncer les objets libres au 1er juin 2017.

Seuls les logements ou locaux commerciaux situés dans la commune et destinés à la location durable (plus de trois mois) sont concernés. Par contre, les bâtiments gérés par des organismes ou sociétés inscrits dans le registre des gérants d'immeubles sont recensés directement par correspondance.

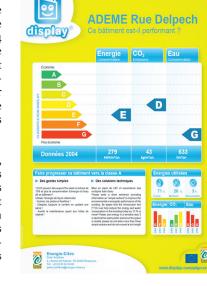
Veuillez prendre contact avec le responsable du recensement au 032 886 56 80 ou par courriel à cdh.val-de-ruz@ne.ch pour annoncer les objets à recenser ou pour toute autre question relative à

Le délai de réponse est fixé au 9 juin 2017.

Six pays alpins réunis autour de l'énergie

Des participants en provenance d'Allemagne, d'Autriche, de France, d'Italie, de Slovénie et de notre pays se sont réunis les 3 et 4 mai à Saignelégier dans le cadre du projet PEACE_Alps. Ce projet permet aux communes volontaires de se faire accompagner professionnellement dans la mise en place d'actions concrètes dans le domaine de l'énergie.

En ce qui concerne notre région, parmi les 37 communes membres des Parcs régionaux du Doubs et Chasseral, certaines se sont rencontrées déjà deux fois afin d'échanger sur leurs expériences en matière d'énergie et se familiariser avec les réalisations des autres communes.



Dans ce cadre, notre Commune a obtenu divers soutiens, notamment pour l'élaboration d'un certificat énergétique CECB+ du bâtiment rue du Centre 7-9 à Fontainemelon, pour les étiquettes énergétiques «Display» du bâtiment rue du Centre I à Fontainemelon et le collège de La Fontenelle à Cernier ainsi que pour l'organisation d'une «Fête de la Nuit».

Ces actions permettront de planifier des assainissements, de sensibiliser la population et les utilisateurs des bâtiments concernés par l'étiquette « Display » à leur consommation d'énergie et d'eau chaude sanitaire. Elles auront aussi une portée pédagogique, particulièrement pour les élèves fréquentant le collège de La Fontenelle.

Si, pour atteindre l'autonomie énergétique, la production d'énergie renouvelable est importante, les économies le sont tout autant. Les mesures soutenues dans le cadre du projet PEACE_Alps dans notre Commune s'inscrivent dans cette perspective.

Travaux en cours

Les travaux suivants sont en cours sur le territoire de notre commune :

- dès le 8 mai jusqu'à fin octobre 2017, modification de la route cantonale par le service des ponts et chaussées reliant le parking du Crêt-du-Puy et l'entrée ouest du Pâquier. Hormis les carrefours et les raccords de part et d'autre du chantier, ces travaux seront exécutés hors trafic;
- dès le 15 mai jusqu'en août 2017, remplacement d'une conduite d'eau potable par Viteos SA, dans le carrefour Malvilliers - La Croisée - Le Chillou.

Nous vous remercions de bien vouloir vous conformer à la signalisation en place.

Toutes les informations sur ces travaux se trouvent sur notre site Internet et l'administration des travaux publics se tient à votre disposition au 032 886 56 35 ou à tp.val-de-ruz@ne.ch.

Stratégie énergétique

Ce dimanche se déroulera la votation fédérale sur la stratégie énergétique 2050 de la Confédération. Les enjeux revêtent une grande importance pour notre Commune. En effet, les Autorités sont convaincues que le virage vers les énergies renouvelables est primordial et passera notamment par le développement éolien sur le territoire communal.

Parallèlement au principe de développement des énergies renouvelables que la Commune de Val-de-Ruz soutient, il s'agira de privilégier les économies afin d'atteindre l'objectif de l'autonomie énergétique.

Nous encourageons vivement les citoyens qui ne l'ont pas encore fait à remplir leur bulletin de vote pour le 21 mai!

Sacré Graal



♠ LE CINOCHE

Le Cinoche, le Ciné-club du Val-de-Ruz, annonce la projection du film de Terry Gilliam et Terry Jones «Monty Python: Sacré Graal» le dimanche 28 mai 2017 à 17h00 à la salle de spectacles de Fontainemelon.

Vente des billets à l'entrée de la salle le jour de la représentation.

Age 8 ans / conseillé 12 ans. VO (s.-t. fr.). Durée du film 1h30.

Offre spéciale destinée aux habitants de la Commune de Val-de-Ruz:

• 10 entrées gratuites (maximum 2 par personne) à réserver auprès de l'administration sports-loisirs-culture-promotion régionale au 032 886 56 33 ou à loisirs.val-de-ruz@ne.ch.

Plus d'informations sur notre site Internet.



Fermeture des guichets

En raison des Fêtes de l'Ascension, nos bureaux seront fermés le jeudi 25 mai 2017 ainsi que le vendredi 26 mai 2017. Ils ouvriront le lundi 29 mai 2017 selon les horaires habituels.

De plus, en raison de la Pentecôte, les bureaux de l'administration communale seront fermés également le lundi 5 juin 2017.

A louer

La liste des appartements communaux à louer figure sur les panneaux d'affichage à Cernier et aux Geneveys-sur-Coffrane ainsi que sur notre site Internet.

Sous la même rubrique, vous trouverez également les autres locaux communaux à louer (surfaces commerciales par exemple) de même que les places de parc, garages, jardins communaux, etc.

Tables de midi

A la rentrée scolaire 2017, l'accueil parascolaire communal mettra à disposition des élèves des Geneveys-sur-Coffrane 16 places de table de midi subventionnées. Cet accueil sera organisé dans les infrastructures du collège du Lynx et réservé aux élèves du cycle 2. Les élèves du cycle 1 continueront d'être accueillis par la structure «Bougillon Ensemble» de Coffrane.

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au vendredi 26 mai 2017 et sont à envoyer à l'administration de l'accueil pré et parascolaire de Val-de-Ruz, Epervier 6, 2053 Cernier.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter l'administrateur, M. Jérémy Bachmann, au 032 886 56 34.